

## Annonce légale

PUBLICATION 13/03/2026  
SUPPORT mesinfos.fr  
DEPARTEMENT 13-Bouches-du-Rhône

RÉFÉRENCE L26128619



### CONVOCATION

#### CAISSE DE CREDIT MUTUEL MARSEILLE LE CABOT

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le **MERCREDI 15 AVRIL 2026 à 17h00** au siège de la Caisse avec l'ordre du jour suivant :

<b>01</b>	Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau
<b>02</b>	Présentation du projet de fusion des Caisses de Crédit Mutuel de Marseille Cabot et de Marseille Sainte Marguerite par voie d'absorption par la Caisse de Crédit Mutuel de Marseille Sainte Marguerite
<b>03</b>	Lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et de l'Inspection
<b>04</b>	Ratification de la convention de fusion, ayant notamment pour conséquence la dissolution de la Caisse de Crédit Mutuel de Marseille Cabot
<b>05</b>	Pouvoir au porteur
<b>06</b>	Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la Caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le **VENDREDI 24 AVRIL 2026 à 18h30** à l'adresse suivante :

LA BONNE CHAIRE  
44 BOULEVARD DU CABOT  
13009 MARSEILLE

avec l'ordre du jour suivant :

<b>01</b>	Clôture de l'Assemblée Générale.
<b>02</b>	Compte rendu d'activité.
<b>03</b>	Présentation du bilan et du compte de résultat.
<b>04</b>	Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
<b>05</b>	Approbation des rapports, du bilan et du compte de résultat et quitus au Conseil d'Administration
<b>06</b>	Affectation du résultat de l'exercice N-1.
<b>07</b>	Rémunération des parts sociales « B ».
<b>08</b>	Approbation de la variation du capital social.
<b>09</b>	Pouvoirs au porteur
<b>10</b>	Clôture de l'Assemblée Générale.

### 3) En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 10/04/2026 et le 23/04/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration



Lien de publication

[mesinfos.fr/consulter-greffe-tc/ccm-marseille-le-cabot-cc9c9e50acc0db3f0d2b91937d578c5aff4d4524](https://mesinfos.fr/consulter-greffe-tc/ccm-marseille-le-cabot-cc9c9e50acc0db3f0d2b91937d578c5aff4d4524)